

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

15 décembre 2016

Résumé des coprésidents
Réunion du sous-comité du Programme d'investissement
forestier Washington,

7 décembre 2016

Coprésidents

Mme Berenice Hernández Toro (Mexique)

M. Ben Green (Royaume-Uni)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE

1. La réunion du Sous-comité du FIP est ouverte par les coprésidents du Sous-comité, Mme Berenice Hernández Toro du Mexique, représentant les pays bénéficiaires, et M. Ben Green du Royaume-Uni, représentant les pays contributeurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Sous-comité du FIP adopte le document FIP/SC.17/2/Rev.1 relatif à l'ordre du jour provisoire moyennant une réorganisation des points en vue de permettre le traitement du point 5 relatif à la Politique de gestion de la réserve de projets et d'annulation des projets applicable aux programmes du SCF avant d'examiner le point 4 relatif au Plan d'investissement de la Tunisie au titre du FIP.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DU FIP

3. Ayant examiné le document FIP/SC.17/3, intitulé Rapport sur les activités et les résultats du FIP, le Sous-comité du FIP se félicite des progrès accomplis dans le cadre des activités du FIP dans les pays pilotes.

4. Le Sous-comité note également avec satisfaction les progrès accomplis dans la communication des résultats du FIP.

5. Le Sous-comité apprécie l'analyse effectuée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, sur la réalisation des résultats, la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les rapports sur l'évolution du portefeuille. Le Sous-comité encourage les BMD et les pays pilotes du FIP à prendre toutes les mesures possibles pour accélérer la mise en œuvre des projets et le décaissement des fonds. Le Sous-comité demande aux BMD de fournir des informations détaillées à l'Unité administrative des CIF pour un suivi efficace de l'avancement de la mise en œuvre et de l'efficacité des projets.

6. Le Sous-comité demande également à l'Unité administrative des CIF d'intégrer les informations et l'analyse sur l'appui fourni par le FIP en faveur des peuples autochtones et des populations locales, notamment par le biais du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales (DGM), comme un axe thématique dans les prochains rapports semestriels sur les activités et les résultats.

7. Le Sous-comité encourage les pays pilotes du FIP, avec l'appui des BMD et de l'Unité administrative des CIF, à continuer d'œuvrer à l'harmonisation des niveaux de référence et des objectifs en matière d'émissions de GES, dans la mesure du possible, afin de permettre la communication, la comparaison et l'agrégation des résultats. Le Sous-comité note également le souhait exprimé par certains pays contributeurs de participer à l'examen-bilan du système de surveillance et de rapports.

8. Le Sous-comité se félicite également des progrès réalisés par les nouveaux pays pilotes du FIP dans l'élaboration des plans d'investissement. Le Sous-comité rappelle ses décisions issues des réunions de mai 2015 et juin 2016 concernant la soumission des plans d'investissement des nouveaux pays pilotes et encourage les autres pays et les BMD à prendre toutes les mesures possibles pour soumettre leurs plans dans le délai de deux ans.

9. Le Sous-comité rappelle la décision qu'il a prise à sa réunion de juin 2016 sur la nécessité de renforcer la coopération entre le FIP et d'autres entités et mécanismes de l'architecture de financement de l'action climatique, en particulier le Fonds vert pour le climat (GCF), en améliorant la coordination au niveau national sous la direction des points focaux du FIP et des autorités nationales désignées du GCF, y compris en collaboration avec les BMD lorsqu'elles en font la demande, pour mobiliser des fonds et exécuter des plans d'investissement.

10. Le Sous-comité accueille avec intérêt le document d'actualisation FIP/SC.17/Inf.6, intitulé *État d'avancement de l'élaboration du plan d'investissement forestier de l'Ouganda*, communiqué par le gouvernement ougandais, qui souligne les efforts déployés par le gouvernement et les BMD pour formuler le plan d'investissement pour l'Ouganda.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. POLITIQUE DE GESTION DE LA RÉSERVE DE PROJETS ET D'ANNULATION DE PROJETS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DU SCF

11. Le Sous-comité du FIP examine le document FIP/SC.17/5, intitulé *Politique de gestion de la réserve de projets dans le cadre des programmes du SCF* et formule ses premiers commentaires et observations au sujet des directives spécifiques du FIP sur la gestion de la réserve de projets et l'annulation de financements pour une gestion efficace des projets en attente au titre du FIP, en particulier les paragraphes 21 (b) et 26 et les questions liées aux circonstances particulières des projets financés par le DGM.

12. Le Sous-comité a décidé qu'en l'absence d'une prorogation approuvée explicitement par le Sous-comité, le financement accordé est annulé conformément aux procédures décrites dans la Politique pour être débloqué en faveur d'autres projets.

13. Le Sous-comité demande aux BMD, conjointement avec les pays, de soumettre toute demande de prorogation avant la prochaine réunion du Sous-comité du FIP en 2017.

14. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, d'intégrer les observations et avis transmis et de distribuer une proposition révisée de la politique de gestion de la réserve de projets du FIP pour approbation par courrier avant la fin décembre 2016.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA TUNISIE AU TITRE DU FIP

15. Ayant examiné le document FIP/SC.17/4, intitulé *Plan d'investissement au profit de la Tunisie au titre du FIP*, le Sous-comité du FIP approuve le plan d'investissement, tout en

notant que seules les entités actuellement chargées de la mise en œuvre sont admises à bénéficier des financements du FIP.

16. Le Sous-comité demande au Gouvernement tunisien, durant la suite de l'élaboration des projets et programmes proposés, de tenir compte des observations formulées et des avis recueillis lors de la réunion.

17. Le Sous-comité reconnaît le niveau d'affectation des contributions annoncées par les pays membres contributeurs au FIP, conformément à sa décision de mai 2015. Le Sous-comité rappelle la décision qu'il a prise lors de la réunion de mai 2015 selon laquelle si un ou plusieurs des six nouveaux pays pilotes ne sont pas en mesure de soumettre leur plan d'investissement pour approbation dans le délai de deux ans, ces pays seront remplacés par un ou plusieurs des neuf pays supplémentaires, selon leur classement recommandé par le groupe d'experts.

18. Le Sous-comité note également que si des ressources devenaient disponibles après l'entrée en vigueur de la politique de gestion de la réserve de projets du FIP, ces ressources pourraient être mises à la disposition des nouveaux pays du FIP pour la mise en œuvre de leurs plans d'investissement et le Sous-comité prendra une décision sur l'affectation de ces ressources une fois qu'elles seront disponibles.

19. Le Sous-comité encourage le Gouvernement tunisien et les BMD à rechercher activement des ressources auprès d'autres sources bilatérales ou multilatérales pour financer le plan d'investissement.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

20. Le Sous-comité salue les efforts déployés par M. Gerhard Dieterle de la Banque mondiale et le félicite de sa récente élection au poste de directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. CLÔTURE

21. La réunion est déclarée close le mercredi 7 décembre 2016.